

**PREMIÈRES JOURNÉES DOCTORALES SUR
LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
ORGANISÉES PAR LE GIS *PARTICIPATION DU PUBLIC, DÉCISION, DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE***

ENS-LSH, Lyon, 27-28 novembre 2009

**L'activité délibérative dans deux processus de type « conférence de citoyens » :
Argumentation et influence sociale**

Ingrid Tafere

GSPR-EHESS et DEST-INRETS

tafere.ingrid@neuf.fr

Introduction : L'activité délibérative et la délibération

Les enjeux de la délibération des publics dans les processus de « démocratie participative », sont largement envisagés dans le champ des sciences sociales, qui en soulignent les « vertus », les limites (Blondiaux, 2008). Elles posent la question de l'amont des dispositifs, leur design, leur déroulé, ainsi que les éventuels effets observables ou supposés. Afin de mieux saisir les enjeux et tensions de la délibération des minipublics, cette communication propose d'interroger cette question sous l'angle de *l'activité délibérative* dans deux dispositifs de type « *conférence de citoyen* ».

En premier lieu, nous distinguons l'activité délibérative de la délibération, entendue comme processus allant d'une intention vague à une décision, au moyen d'un examen des possibles (échange argumenté dans le cas de la délibération collective) et visant à déterminer l'action. En effet, dans le cas, par exemple, où la participation du public ait été un leurre, la délibération, comme tendance à déterminer l'action en probabilités est illusoire. Pourtant, si les participants au dispositif ont débattu en vue de déterminer l'action (autrement dit s'il y a eu débat)¹ on ne peut nier que l'activité délibérative ait eu lieu. L'activité délibérative se pose donc comme condition nécessaire mais pas suffisante de la délibération. Ceci nous conduit alors à faire une deuxième distinction entre l'action de délibérer, qui est souvent décrite comme le fait d'échanger des arguments en vue d'une décision, et l'activité délibérative. *L'activité* est ici saisie comme le lieu de travail entre des normes antécédentes, et une tendance à la « *renormalisation* » dans l'expérience de vie². Interroger l'activité délibérative revient alors à envisager les situations délibératives aux vues de ce que font les participants, de manière élargie, leurs actions et gestes, le sens qu'ils donnent à leur activité, la description qu'ils en font.

Les aspects de l'activité délibérative soulevés résultent d'une approche pragmatiste. Notre propos s'appuie sur l'observation de deux « ateliers » citoyens portant sur des questions de transport, sur les discussions avec les participants, les questionnaires récoltés au cours du processus, ainsi que sur des entretiens réalisés avec les participants après les dispositifs.

Au-delà des enjeux et tensions liés au cadrage et à la régulation effective des dispositifs, cette approche nous conduit à mettre en exergue l'écart ainsi que le lien entre l'activité prescrite, l'activité réelle et la description qu'il peut en être faite et rendue visible. À ce titre, nous décrirons tout d'abord les différentes activités que

¹ Nous laissons de côté les difficultés à évaluer le fait qu'il y ait débat ou non, et les critères normatifs que cette évaluation requiert.

² Nous nous référons ici à Yves Schwartz, qui entend l'activité comme « un moment de médiation entre l'individuel et le collectif, entre les niveaux macroscopiques et microscopiques de la vie sociale : les valeurs humaines et sociales ne demeurent pas, ne peuvent pas être confinées dans le seul poste de travail ou le seul lieu de travail. » (Schwartz, 2007)

convoque le dispositif ou qui s'y actualisent. En un second temps, il s'agira d'interroger les rapports entre régulation et activité, les processus d'influence sociale au sein de ces processus ainsi que les dynamiques argumentatives dans la formation de cette opinion collective. Enfin, nous esquisserons les « résultat » de ces dispositifs.

Présentation des dispositifs :

Les conférences de citoyens consistent à réunir un panel de citoyens sélectionnés aléatoirement, afin qu'ils produisent un avis sur une question controversée en sciences et technologies (Bourg, Boy, 2005). Cet avis est censé éclairer la décision : une phase d'information « neutre » (par des experts) précède une audition d'acteurs³, pendant laquelle les participants complètent leur réflexion, puis délibèrent à huis clôt et rédigent un « avis argumenté ». Rebaptisés « ateliers citoyens », les dispositifs présentés ici se posent comme des adaptations du modèle au contexte local, des « expérimentations ».

Le premier (mars-avril 2006), organisé par la Commission particulière du débat public (CPDP) comme modalité du débat de politique générale dans la vallée du Rhône et l'arc Languedocien (VRAL), réunit seize citoyens pendant quatre week-ends : selon le principe d'équivalence, l'avis est édité sous forme de cahier d'acteur, et aucune conférence de presse n'est prévue. Un an plus tard (janvier-mars 2007), la Région Rhône-Alpes organise l'atelier citoyen « Quels transports et quelle mobilité en Rhône-Alpes à 10/15 ans » afin d'impliquer un panel dans l'élaboration du Schéma régional des transports (SRT). L'avis des quarante-deux personnes, réunies pendant trois week-ends, est présenté aux élus lors de plusieurs réunions et en séance plénière du conseil régional. À des fins pratiques, nous les nommerons respectivement « AC VRAL » et « ACRAT ».

I/ Activités et dispositifs

Question, consignes et finalité des dispositifs

Les participants situent assez clairement leurs motivations initiales : d'abord par concernement ou intérêt pour le sujet, pour donner leur avis, ou pour la démarche participative ; puis, dans la perspective de faire « bouger les choses », pour apprendre ou « par curiosité ». En revanche, ils n'ont qu'une idée très obscure de ce que peut être le processus, de ce qu'il s'agit d'y faire, et dans quel but : « *L'explication, oui, et puis ce qu'on nous disait sur le cadre, ça ne me paraissait pas très clair. J'avais du mal à saisir la finalité et puis surtout, le contenu de ce qu'il fallait qu'on mette dedans* ». Ils questionnent d'emblée la raison pour laquelle ils sont convoqués alors que de nombreux experts travaillent sur la question, interrogent la représentativité du groupe, craignent une instrumentalisation du dispositif par les politiques et doutent quant à une éventuelle prise en compte de leur avis dans les choix politiques. Ces questions perdurent tout au long des dispositifs.

Que s'agit-il donc de faire ? Outre son découpage en différentes phases, le processus se compose d'une succession de moments prédéfinis auxquels des activités sont allouées. Les week-ends sont ainsi ponctués de séances de discussion, en groupe et en sous-groupes, et de moments d'exercices de dynamique de groupe (mises en scènes, passe de balle, etc). Dès leur arrivée, les participants se prêtent préalablement, à toute information, à un exercice visant à esquisser leur vision des transports, au sens propre en faisant un dessin dans un cas, et au moyen de tour de table et exercices dans l'espace dans l'autre. Chacun se livre alors à un effort de réflexion et de précision d'une opinion sur le sujet souvent initialement vague : « *je pense que cette première matinée, on a fait énormément de boulot, déjà* ». Ces moments marquent également l'inscription de chacun dans un groupe, et la première confrontation à l'opinion des autres. Cette découverte de la diversité des points de vue au sein du groupe est génératrice de stress quant à la possibilité de réaliser le document demandé, de constituer une opinion collective. Cette inquiétude, exacerbée dans l'ACRAT par la taille importante du groupe, conduit certains participants à une impression que tout part dans tous les sens, et à la présomption d'une difficulté future à constituer une opinion collective par consensus.

³ Nommés parfois « parties prenantes »

Les animateurs rappellent et précisent ensuite le thème de l'atelier et les différentes phases du dispositif (information, audits, délibération, rédaction de l'avis). Dans les deux cas, l'écoute de l'autre, la recherche d'un consensus, ainsi que la place à donner aux avis minoritaires, sont posées comme principes de base. Les commanditaires viennent exposer la finalité du dispositif et la question posée. « Quelle mobilité et quels transports en Rhône-Alpes à 10/15ans ? », interroge la Région Rhône alpine, qui, prenant leçon d'un précédent atelier organisé⁴, fait un effort de précision de la question afin de faciliter la réflexion du groupe. Il s'agit là de participer à l'élaboration du SRT. Dans le cas de l'AC VRAL, la CPDP reprend les questions du débat⁵, et présente ce dernier : il s'agit de produire un « *avis argumenté* », édité sous la forme d'un cahier d'acteur afin de « *nourrir le débat* ». Dans les deux cas, une série de documents d'information est distribuée aux participants. L'importance de l'explicitation des consignes et de la question posée apparaît dans les deux cas. Dans l'AC VRAL, les participants sont troublés par les questions de la CPDP, alors qu'ils avaient envisagé la vieille la question des transports d'une manière plus large. Il en résulte que les représentants de l'Etat sont immédiatement identifiés comme les destinataires de l'avis et invités pour présenter le dossier support et les différentes mesures sur lesquelles ils demandent de se positionner : « *on a vite compris que c'était l'Etat qui avait organisé* ». Ne pouvant répondre aux questions telles qu'elles sont énoncées dans le temps imparti, le groupe opère une requalification de la problématique. Les participants gardent ainsi, tout au long du dispositif, une vision confuse des destinataires, du but de leur démarche, et des rôles des différents protagonistes (CPDP, comité de pilotage). De fait, les liens avec le débat public – largement assimilé à l'audition publique de l'atelier citoyen - ainsi que le but du huis clos sont perçus confusément, ce conduit même un participant à s'indigner en entendant les mêmes propos que ceux qui font l'objet de leurs débats dans les médias⁶ : il revient alors dans le processus avec la conviction qu'il y a eu une « fuite », ce qui provoque maintes discussions en apartés. En Rhône-Alpes, la question posée⁷ s'est avérée plus adaptée au dispositif. L'identification des destinataires et du but de la démarche apparaît clairement. En revanche, la distribution du document provisoire d'élaboration du SRT, à laquelle le panel est censé participer, pose problème : des participants, se recentrant sur cet objectif, parlent de « hors sujet » à l'ouïe des discussions qui ne s'appuient pas sur le document. D'autres se basent sur la question propre au dispositif : la dimension technique et territorialisée du document de planification et les orientations politiques plus générales que requiert la réflexion de l'atelier citoyen s'opposent. Une panéliste dénonce également la forme trop aboutie du document, preuve que la participation n'intervient pas assez en amont pour être effective. Dans les deux formules, les doutes quant à la prise en compte par les élus de leur « travail » demeurent d'un bout à l'autre du dispositif et génère un « débat sur le débat »⁸ (Fourniau, 2001).

De l'information à la délibération

Les moments d'information⁹ consistent, quant à eux, à écouter, puis poser des questions aux intervenants. Ces périodes sont vécues comme des moments difficiles au vu de la « *densité* » de l'information, de la complexité des enjeux et du rythme soutenu des interventions. Au terme de cette information, il s'agit d'en faire un premier bilan, afin d'identifier les enjeux, de choisir les parties prenantes à auditionner, et préparer les questions à leur poser. Ce premier état de la réflexion des participants prend la forme, dans les deux cas, de travaux intermédiaires écrits.

⁴ Il s'agit de l'atelier citoyen « Le rôle et l'avenir des espaces ruraux dans les sociétés européennes », 2006. Le film issu de ce dernier est projeté au début de l'ACRA.

⁵ Il s'agit de : « recueillir la perception du fonctionnement actuel et futur du système de transport dans la vallée du Rhône et sur l'axe languedocien, en termes de qualité de service et d'impact environnemental; prendre en compte les orientations souhaitables pour améliorer les transports, dans le cadre du développement durable, compte tenu des projets de développement des territoires, de la préservation de l'environnement, des mesures envisageables pour favoriser le report modal et pour offrir une meilleure qualité de service aux usagers de transport; tester l'acceptabilité locale d'une quarantaine de mesures rassemblées en six familles ».

⁶ Le débat public a démarré alors que l'atelier citoyen était en cours.

⁷ La Région, prenant leçon de l'atelier citoyen ruralité, fait un effort de précision sur ce point afin de faciliter la réflexion.

⁸ Mais dans des moments interpersonnels, en apartés.

⁹ Le terme de « formation » concernant cette première phase du dispositif est récusé par le panel de l'AC VRAL, lui préférant celui d'« information ».

Au cours de cette audition, les panélistes¹⁰ posent, au regard de ce premier travail réalisé, des questions aux auditionnés, afin de le confronter aux points de vue des protagonistes des tables rondes. L'audition publique de l'AC VRAL se déroule pendant une journée, au Palais des Papes, en Avignon et se distingue beaucoup plus des séances d'information par son caractère public : auditionner des parties prenantes à huis clos n'équivaut pas à le faire publiquement et la préparation de cette journée préoccupe beaucoup les participants¹¹. La journée publique constitue pour eux une véritable épreuve, de laquelle ils sortent très « fatigués ». Dans les deux cas, ce sont les membres du panel qui choisissent les parties prenantes à inviter ; les auditionnés viennent d'horizons divers et interviennent en tables rondes, selon un découpage thématique. Dans l'ACRA, des visites *in situ* sont également organisées.

Les participants aux deux dispositifs décrivent leur activité comme un « travail ». Ce terme est récurrent dans leurs propos, que ce soit au cours de l'atelier, ou lors des entretiens qui suivent : « *parce que c'est vrai, on a fait un boulot. Pécuniairement, on méritait mieux. Mais on n'a pas fait pour ça, c'est clair* ». Cette activité de « travail » ne s'est d'ailleurs pas limitée aux moments de présence dans le dispositif. Dans l'AC VRAL, les panélistes se sont réunis entre les week-ends, pour certains, afin d'avancer sur l'élaboration de travaux intermédiaires. Dans les deux cas, certains sont revenus dans le groupe avec des informations récoltées, documents de réflexion réalisés soi-même, articles de presse, récits de discussions avec leurs proches sur le sujet, etc... « *On s'envoyait des résumés, des synthèses, qu'on avait élaborés nous-même* ». Si les membres des groupes reviennent chez eux « transformés » par une information reçue communément et des épreuves de discussion collective, ils reviennent également dans le dispositif « transformés » par leur activité en dehors du dispositif. Un réajustement entre individuel et collectif est alors nécessaire lors de chaque week-end¹².

De plus, les discussions n'ont pas lieu uniquement dans les phases de travail régulées par les animateurs, mais aussi lors des pauses, des repas : « *il y avait de la discussion qui circulait* », « *Des discussions, il y en avait même pendant les pauses cloyes. On discutait de ce qu'on venait de travailler, etc* » Lors des entretiens des membres de l'AC VRAL, les questions sur les moments de « discussion » trouvaient des réponses qui faisaient pour la plupart allusion aux discussions hors-cadre, et il fallait préciser pour être compris¹³. Le terme « délibération » n'est, quant à lui, employé que pour désigner le jour ainsi nommé dans le dispositif. Ce jour-là, les membres des ateliers soulignent le manque de temps pour la rédaction de l'avis. Car jour dit de « délibération » n'est pas consacré à une ultime discussion visant à hiérarchiser les possibles, le temps alloué à cette activité ne le permettant pas : il s'agit plutôt de replacer les auditions dans la réflexion construite au long du processus, dans les travaux intermédiaires, et de passer rapidement à l'écriture.

Le travail de rédaction mérite à ce titre une attention particulière. Dans les deux dispositifs dont nous parlons, ce travail est réalisé par les participants eux-mêmes, les mettant en situation d'activité spécifique. Celle-ci se fait en petits groupes, sur la base d'un découpage thématique. Dans l'ACRA, les auditions empiètent sur le week-end de délibération, sur demande des participants. Une trame de l'avis est déjà constituée. Le matin du dernier jour, l'animateur spécifie que ce n'est plus le lieu d'un débat nouveau et que n'est considéré que ce qui a déjà fait débat auparavant ; il en est de même pour les avis minoritaires. Les parties de chaque sous-groupe sont lues en plénière, soumises à l'approbation du groupe complet, mais le temps restant ne permet pas de remise en cause ou modification importante. La conclusion est rédigée par les animateurs et soumise au groupe pour validation. Dans l'AC VRAL, chaque groupe, après avoir rédigé sa partie, lit ensuite celle d'un autre groupe et y apporte modification, avant de la faire passer à un autre groupe pour qu'il fasse de même. Au final, aucune validation collective n'a lieu et les participants n'ont de visibilité ni sur les différentes parties dans leur état final, ni sur l'ensemble. L'après-midi, une technicienne de la CPDP vient formater les « parties », pour en faire un cahier d'acteur, en un nombre de mots limités. Ce moment de passage à l'écrit est vécu comme particulièrement difficile : d'une part, tous ne sont pas

¹⁰ Le terme « panélistes » a été choisi par les participants de l'ACRAT afin de nommer le groupe. Nous reprenons ici ce terme, comme équivalent de « participants » ou « membres du groupe »

¹¹ Le terme « panélistes » a été choisi par les participants de l'ACRAT afin de nommer le groupe. Nous reprenons ici ce terme, comme équivalent de « participants » ou « membres du groupe »

¹² À ce titre, les participants de l'ACRAT ont apprécié le rôle du scribe qui faisait un compte-rendu des échanges en groupe, s'y référant chaque matin et à l'entrée des week-ends.

¹³ Un des participants se donne d'ailleurs mission d'énoncer les arguments de son voisin plus discret, qui préfère s'exprimer pendant les moments de pause, ce qui met l'accent sur l'importance des discussions « de couloir » dans la formation de l'opinion.

familiarisés avec cette activité de rédaction, certains étant plus à l'aise à l'oral. D'autre part, ce moment, décrit par l'ACRA comme un moment de « *précision des idées* », de « *traduction* », de « *crystallisation* », qui s'accompagne d'une attention aux mots choisis et à la manière dont doivent être formalisées les idées, repose la question du sens. De nouveaux aspects de la problématique émergent, mais ne peuvent être mis en discussion. Des frustrations découlent de ce fait : « *vous voulez qu'on vous ponde un truc, mais on ne peut pas s'exprimer* ».

II / Régulation effective et influence sociale

Si le huis clos des dispositifs du type de la conférence de consensus vise à protéger les participants d'éventuelles pressions ou influences, d'autres types d'influences peuvent réduire la liberté de la délibération collective, comme l'apport d'une information orientée, l'influence –voire la manipulation– des animateurs, ou les processus d'influence sociale observés dans des groupes restreints.

La régulation par l'animateur

La régulation effective par l'animateur a un impact considérable sur l'activité des participants. Lors de l'atelier citoyen VRAL, la méthodologie appliquée met plutôt l'accent sur la construction et l'autonomisation du groupe, le posant comme « *maître du processus* » et insistant sur la liberté absolue de réflexion et d'organisation de l'audition citoyenne. Les interventions logistiques du comité de pilotage sont de fait reçues par certains comme des tentatives d'influence. De plus, les prises de position des animateurs contre l'enregistrement du dispositif, la présence d'un observateur et d'autres points organisationnels¹⁴, au sein du groupe, ont pour corrélat un climat de doute quant aux objectifs du processus, de suspicion proche de la paranoïa, favorisant l'émergence d'un « eux ». Un membre est suspecté par le reste du groupe d'être une « *taupe* », l'observateur, un « *espion* ».... Ces tensions, amplifiées le dernier week-end par une incompréhension des conflits autour de la présence de l'observatrice et par la colère de l'animateur, débouchent sur une rupture de la coopération le jour de la délibération : certains participants, souhaitant alors organiser autrement les thèmes et proposant des idées, se heurtent à la directivité soudaine de l'animateur. Des conflits émergent, et l'animateur s'énerve : des participants ne suivent pas les consignes, ne se prêtent plus au jeu et refusent de « travailler ». Au final, une « manipulation » par l'animateur est dénoncée par plusieurs panélistes. Dans l'ACRAT, l'accent est plutôt placé sur la méthodologie visant la construction d'une opinion collective par le débat, ainsi que de la rédaction. Pour autant, les participants ne font pas moins attention pour autant aux influences possibles : un point méthodologique, –les « miroirs »– qui consiste à mettre en perspective certains points des débats, en assumant la « subjectivité » (par les animateurs), fait réagir les citoyens, qui se réclament l'autorité de cet exercice, s'il a lieu d'être. Dans les deux cas, cette méfiance vis-à-vis d'une quelconque manipulation est elle-même source d'autorégulation et de revendication à la liberté de réflexion.

L'influence sociale ou les « effets de groupe »

Les travaux en psychologie sociale dénoncent les effets de groupe comme « heurt à l'impératif délibératif » (Sunstein, 1999, Manin, 2004), notamment au vu de la polarisation des opinions sur la tendance dominante, telle qu'elle est perçue (en fonction du nombre d'arguments énoncés), ou quant au poids de l'information vue ensemble sur la formation de l'opinion. L'organisation du contradictoire serait alors une manière de réduire ces effets.

À ce titre, nous pouvons souligner l'impact de la différence de taille des minipublics sur les échanges. Dans les deux cas, tout le monde a pu s'exprimer, et l'importance a été donnée aux arguments plutôt qu'au fait de les exprimer soi-même. Cependant, les séances plénières à 42 personnes sont le lieu d'une inégalité dans la prise de parole, avec « *toujours les mêmes qui s'expriment* », et une difficulté à échanger et approfondir, alors que le format de discussion en petits groupes permet davantage de débat, de confrontation d'opinions. Les moments en sous-groupes sont pour les participants, des cadres plus adaptés à l'échange. Pour certains

¹⁴ Des conflits ont opposé le comité de pilotage, la CPDP et les animateurs concernant l'organisation et les objectifs du dispositif, que les animateurs ont verbalisés au sein du groupe.

toutefois, un panel plus large équivaut à davantage de diversité de points de vue. Le format plus réduit l'AC VRAL permet une circulation plus égale de la parole.

Les participants des dispositifs affirment avoir beaucoup appris, et accordent un poids égal à l'information et à la discussion collective dans l'élaboration de leur opinion. Dans l'AC VRAL, la comparaison entre l'opinion collective obtenue par agrégation à l'entrée dans le dispositif et celle qui en découle témoigne d'une révision de valeurs et de hiérarchisation des priorités : l'environnement et la santé sont considérées en priorité, alors qu'elles ne faisaient pas l'objet d'une attention particulière ; la vitesse n'est plus évoquée comme un bien, et l'on parle au contraire de réévaluer les niveaux d'exigences quant aux délais de livraison. L'avion est finalement considéré comme trop polluant, et les infrastructures lourdes ne font plus succès (notamment les autoroutes). La valeur « sociale » et la préférence pour la liberté demeurent. Les membres de l'ACRAT affirment pour certains que leur opinion a évolué, voire changé au cours du dispositif, alors que d'autres considèrent qu'elle s'est renforcée ou précisée. Les participants aux ateliers citoyens disent globalement se retrouver dans l'avis. Le passage à l'écrit s'est cependant avéré réducteur par rapport aux échanges qui l'ont précédé. Dans l'ACRAT, une partie significative du groupe regrette que la priorité donnée à l'environnement ne ressorte pas plus nettement. Dans l'AC VRAL, un mécontentement lié au déroulement de la journée de délibération laisse des émotions résiduelles à l'échange. Une personne du groupe met également l'accent sur l'effet du formatage par la CPDP, qui réduit les propos : « *la forme, c'est le fond* »¹⁵.

Dans les deux cas, les participants ne considèrent pas qu'il y ait eu des avis contradictoires au sein du groupe, préférant les termes « *diversité d'opinion* », « *points de vue opposés* ». Ils disent rechercher cette diversité, autant que l'accord. L'observation des dispositifs nous conduit à penser que ces « effets de groupe » ne se vérifient pas ici¹⁶. Nous faisons l'hypothèse selon laquelle l'insistance sur la possibilité d'avis minoritaires encourage l'émergence du contradictoire ou de la diversité dans les échanges. Un des participants a cependant évoqué un contre argument, qui consiste à dire que cela encourage les personnes à ne pas jouer le jeu de la discussion, celles-ci se classant dans la catégorie d'avis minoritaire pour y rester. Ce contre argument s'oppose aux observations réalisées.

Dynamiques argumentatives et opinion

La dynamique de l'argumentation s'inscrit dans les deux cas dans la temporalité, puisqu'il s'agit d'évaluer une situation problématique et de formuler un avis concernant les choix de politiques publiques y correspondant : « *le groupe de l'atelier citoyen, de toute façon, a bien palpé le problème. Oui, et la problématique. Et puis après, palpé la façon dont devrait se passer l'avenir* ». Ceci conduit tout d'abord à se mettre d'accord sur la description de la situation présente, sur les faits et d'identifier les problèmes à résoudre, qui justifient l'abandon du *statut quo* et les choix d'actions à réaliser. Les participants convoquent alors non seulement l'information reçue, mais aussi leur expérience personnelle (les occurrences de la mobilisation de ce type de connaissance sont assez nombreuses pour être significatives)¹⁷. Au cours des deux dispositifs, la neutralité de l'information apportée par les experts est reconnue. Dans l'ACRAT, le groupe interroge la cohérence des propos des différents intervenants, les opposant : la sincérité de certaines parties prenantes est mise en doute. La sincérité des membres du panel n'est pas remise en cause¹⁸. Dans l'AC VRAL, l'usage est de demander leur avis aux « formateurs » après leur intervention.

Le caractère contradictoire de l'information, s'il est recherché dans la construction du dispositif¹⁹, se pose dans l'AC VRAL comme une entrave à l'appréhension de la situation, à l'établissement des faits et donc à la

¹⁵ D'une part, la réduction de la dizaine de pages initiale aux quatre pages du cahier d'acteur pose la question de la sélection des propos contenus dans le document final, de leur résumé. D'autre part, le graphisme, mettant en scène un enfant dont la tête sort de la fenêtre d'un véhicule, entouré de fleurs, a choqué certains membres du groupe, ceux-ci considérant que cette image donne un message contraire aux propos contenus dans l'avis.

¹⁶ Nous devons cependant souligner les difficultés méthodologiques à évaluer ces effets de groupe. La présente interprétation est fruit d'un croisement de l'analyse de l'argumentation et des entretiens réalisés.

¹⁷ De même, comme nous l'avons vu, l'information reçue est mise à l'épreuve non seulement au regard des arguments contradictoires des experts et parti prenantes, mais aussi entre les week-ends.

¹⁸ Si ce n'est lors de la référence par deux membres à l'association ou au syndicat dont ils font partie.

¹⁹ Notamment concernant le caractère contradictoire de l'information apportée et dans l'encouragement à l'expression de tous et la prise en compte d'opinions contradictoires dans l'échange et dans l'avis (comme avis minoritaires, si elles perdurent)

réflexion et l'activité argumentative qui en découlent : « *ça nous rendait un peu confus, dans le sens où on ne savait plus quoi penser* », « *il y a eu de l'information et de la contre information* ». La description de la situation actuelle du « dossier de l'Etat » est mise en question, au vu de l'expérience de plusieurs participants (qui s'oppose aux constats énoncés), ce qui conduit le panel à interroger sur quoi se base les affirmations. Le groupe questionne également le rapport entre faits et normes : lors de l'audition citoyenne, il souligne que la mesure de la congestion sur les autoroutes est construite en fonction du *sentiment de gêne* de personnes interrogées à la sortie de l'autoroute²⁰. La connotation négative accordée au terme de « contradiction », dont Marianne Doury (2007) parle au sujet de la conférence de citoyens sur les OGM (1998), se retrouve ici. Dans l'ACRA en revanche, les membres du panel regrettent plutôt que l'information n'ait pas été davantage contradictoire. En outre, les visites de terrain sont déterminantes dans l'argumentation de l'ACRAT, l'inactivité dans Port Edouard Herriot pendant le week-end servant d'argument de preuve, opposant ainsi l'expérience sensible aux discours contradictoires des experts ou acteurs.

Il s'agit également d'envisager, au vu de la situation, les actions possibles (dont le *statu quo* fait partie) et leurs conséquences dans le futur. Les calculs prospectifs (augmentation de trafics, de populations, etc) sont remis en question au regard d'erreurs passées, qui fonctionnent comme des précédents, ce qui met l'accent sur la situation d'incertitude dans lequel la réflexion s'inscrit. D'une manière générale, ce sont les arguments d'alarme et sur les conséquences négatives qui ont sensibilisé les participants. L'exemple est particulièrement frappant lors l'audition de l'AC VRAL : une personne du groupe, interpellée par les propos alarmistes d'un associatif sur sa peur de l'avenir, fait référence à « *Mad Max* » et modifie ses projets d'avenir (achat d'une maison, d'une voiture) dans la crainte d'une « *guerre civile* », d'une « *rupture sociale* » provoquée par la raréfaction du pétrole. L'attention à l'environnement prend une place centrale dans les deux cas, avec un concernement global et pas seulement territorial. Ce fait souligne le rapport entre émotions et argumentation : les émotions vécues dans le présent, en anticipant celles liées aux conséquences négatives possibles dans le futur, colorent les choix (Livet, 2002). Or, les arguments d'alarme ou sur les conséquences négatives concernent principalement les conséquences environnementales de nos action et leur impact sur les modes de vie. Des émotions résiduelles à l'échange demeurent également après le dispositif.

Rapport à l'action

Les participants s'inscrivent dans les deux cas dans une logique d'action, un raisonnement conséquentialiste, visant à trouver des solutions de résolution aux problèmes envisagés : « *notre rôle était d'essayer de trouver des solutions* ». Dans cette démarche, une attention particulière est portée au principe de réalité²¹, à la mise en œuvre de mesures concrètes, réalisables. Il s'agit alors d'évaluer les différentes responsabilités afin de saisir qui peut agir et comment. Dans les deux cas, un consensus apparaît clairement sur la priorité à donner à l'environnement et la nécessité d'agir, de changer les comportements (d'abord les « mentalités » dans l'AC VRAL). L'AC VRAL met l'accent sur l'urgence à mettre en œuvre l'action.

Mais l'activité argumentative ne s'inscrit pas dans la seule évaluation des solutions préférables au vu de la situation, en raison d'un élément de contexte qui détermine la hiérarchisation des arguments. En effet, il s'agit aussi d'anticiper l'impact que peut avoir le choix des arguments et la manière dont ils seront formulés²² dans l'avis sur les élus qui le liront, afin d'« influencer » réellement les choix politiques qui suivront. Ainsi, l'action est également visée comme transformation effective du monde. L'ACRA montre un exemple particulièrement frappant de la reformulation ou du rejet de certains arguments au vu de la représentation qu'ont les participants de la manière dont ils seront reçus au final. À ce titre, le visionnage du film sur l'atelier citoyen ruralité lors de l'ACRAT fonctionne dans l'argumentation comme un *précédent*, informant sur le contexte politique dans lequel l'avis sera reçu. L'argument en faveur d'une « *décroissance* » a été abandonné, de peur d'une perte de crédibilité, alors qu'il était très présent au long du débat. C'est l'inverse pour les arguments portant sur les enjeux économiques. Ceux-ci sont en effet associés à une

²⁰ Les données chiffrées sont alors considérées avec méfiance : « *c'est-à-dire qu'un chiffre, c'est bien, mais tu peux lui faire dire ce que tu veux* ».

²¹ Sigmund Freud, *Formulations sur les deux principes du fonctionnement psychique*, 1911.

²² L'aspect technique du vocabulaire de l'ACRA sera interprété par les techniciens transports en charge de l'élaboration du SRT comme la preuve de l'influence unique de l'information sur l'avis des participants, qui recrachent comme des perroquets : ... « *enfin c'est assez flagrant entre les interventions qu'on a... enfin que des experTP peuvent faire, et après les termes qu'on retrouve dans l'avis...* », entretien, Guillaume Gourgues, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre Régions françaises*, thèse en cours, 2010.

impression de sérieux, une compréhension du monde tel qu'il est. Il ne s'agit donc pas là seulement de délibérer sur ce qu'il faut faire mais aussi d'inscrire cette réflexion dans un contexte plus restreint²³ de ce qui peut être « entendu » et donc pris en compte par les élus ou non (selon ce que l'on anticipe)..

III / Réception de l'avis et visibilité

Les « suites » données au dispositif ne figurent pas dans le contrat d'engagement initial des participants²⁴. Aussi, c'est sur la base du volontariat que certains représentent le groupe lors de réunions publiques ultérieures. Si dans l'AC VRAL les participants distinguent nettement le dispositif des moments de présentation de l'avis qui suivent, les (nombreux) panélistes de l'ACRAT qui y ont participé les identifie comme faisant partie du dispositif lui-même.

Dans les deux cas, la question de la fidélité des représentants du groupe par rapport au travail effectué ensemble est présente : il ne s'agit pas de parler en son nom propre mais bien de présenter l'« avis citoyen ». Le principe d'équivalence du débat VRAL, appliqué à l'atelier citoyen, a pour effet de limiter la publicité de l'avis. Quand bien même l'avis est présenté lors de trois réunions du débat, le groupe n'existe plus en dehors du dispositif ne peut porter son avis dans le débat : celui-ci a donc une réception limitée. Les représentants de l'Etat se réfèrent toutefois, lors de la réunion de synthèse du débat, à l'avis de l'atelier citoyen. En revanche, l'ACRAT compte de nombreuses « suites »²⁵ : des remarques sur le fond sont adressées au panel, tantôt par voie de presse, tantôt par les acteurs ou les élus, concernant des points précis de l'avis, les propositions faites. Elles portent notamment sur une contradiction apparente dans l'argumentation du panel, entre les priorités données à la liberté de se déplacer *et* au respect de l'environnement, que le vice-président de la Région délégué à la démocratie participative replace comme controverse dont ils se sont saisis ; sur le caractère pas assez local de l'avis. Les panélistes sont frappés par l'intérêt porté par les élus aux avis minoritaires et aux points qui ont fait débat dans le groupe, notamment sur la question de la gratuité des transports. Les membres du groupe insistent, quant à eux, sur leur accord, qu'ils proposent d'ailleurs en exemple aux « politiques ». Dans l'argumentation, ce sont les points saillants de l'introduction et des différentes mesures qui sont mis en avant.

Dans les deux cas, les moments publics sont marqués par la mise en avant par les citoyens de la démocratie participative, ou de la citoyenneté. Lors de la réunion d'audition du débat VRAL à Marseille, l'insistance du représentant du groupe concernant la démocratie participative et la citoyenneté provoque un renversement du schéma de légitimation de la parole, chacun s'exprimant – après l'intervention d'un représentant du groupe – en tant que *citoyen* (y compris une élue). Les représentants de l'ACRAT insistent, quant à eux, sur la vigilance dont ils feront preuve quant aux décisions des élus qui suivront, tout en mettant l'accent, dans leur dialogue avec les élus, sur le fait que depuis la fin du dispositif, 10% du panel s'est présenté à des élections locales, certains ayant été élus. Cet argument n'a pas manqué d'être repris par le vice-président lors de son intervention en plénière du conseil régional. Par contre, la légitimité de l'atelier est aussi contestée par des élus se référant à la démocratie représentative comme modèle de prise de décision. Ils vivent cette confrontation aux critiques comme une épreuve, à laquelle ils s'étaient d'ailleurs préparés. Ainsi réaffirment-ils à chaque fois la dimension consensuelle de l'avis citoyen, et prêtent attention à la cohésion de leurs propos. Ces réactions sont cependant moins nombreuses et vives que celles qu'attendait le panel, en se basant sur les contestations assez violentes auxquelles les panélistes de l'atelier précédent ont fait face. Il est difficile d'évaluer la participation de l'ACRAT dans l'élaboration du SRST. S'il est annoncé publiquement que l'avis des citoyens (tous dispositifs confondus) a été pris en compte, l'ACRAT est organisé alors que le document est déjà très avancé et que les services transports ont entrepris une série de réunions de

²³ Vincent Descombes situe à ce propos l'examen rationnel que mène le sujet qui délibère comme étant lui-même une activité dotée d'une finalité. La fin de l'activité délibérative est de parvenir à spécifier une chose qu'il est possible de faire maintenant pour parvenir au but visé, « et non pas la chose, l'unique chose, la seule chose qu'il serait possible de faire et qui doit être faite si le but doit être atteint »²³. « Notes sur le syllogisme pratique », *Le raisonnement de l'ours*, éditions du seuil, Paris, 2007.

²⁴ Les participants s'engagent au début du dispositif à participer à l'ensemble des sessions.

²⁵ Une réunion avec les deux vice-présidents. Présentation de l'avis : au cours des assises du schéma régional des systèmes de transports, lors de deux commissions (démocratie participative et transports), ainsi que lors de la séance plénière de la Région, qui a été suspendue afin que le panel s'exprime.

concertation.²⁶ Les entretiens réalisés montrent que nombre d'entre les participants gardent des émotions résiduelles, que ce soit concernant le sujet lui-même au vu des enjeux environnementaux, concernant l'échange, la confrontation à d'autres opinions, etc, ou encore à la manière dont l'atelier citoyen est inscrit dans le processus décisionnel. Ainsi, certains participants soulignent le fait que le dispositif leur ait donné « *une conscience politique* », « *des clés de compréhension de l'actualité* », alors que d'autres expriment leur déception quant à l'implication réelle des citoyens dans le processus décisionnel, soulignent le fait que les heures de réunions sont élaborées en fonction de l'emploi du temps des politiques sans prêter attention à celui des citoyens ; certains se trouvent alarmés par les enjeux environnementaux et mettent en question l'avenir. D'une manière globale, les participants doutent considérablement de la prise en compte de leur avis dans la décision, même si ces doutes sont accompagnés d'espoir. Après le dispositif, ils situent l'effectivité de la participation citoyenne dans la mise en œuvre de l'action, portant attention à ce qui est réalisé dans leur environnement, ce qui est visible, et non au contenu des décisions proprement dit²⁷ : « *on verra si, déjà, on voit quelques-unes des actions proposées se densifier au niveau national, (...) s'ils ne construisent pas des autoroutes, on verra s'ils nous ont un peu écoutés* », « *je pense que c'est avec le temps qu'on verra* ».

Conclusion :

La mise en comparaison de l'activité au sein des deux dispositifs nous permet de mettre en perspective l'écart entre ce qui en est rendu visible en termes de design, de description du dispositif en « phases » (information, audition, délibération, avis) ou de production, et l'activité délibérative. D'autres types d'activités que « l'échange d'argument » sont constitutives de la formation de l'opinion collective et de l'argumentation elle-même (dessins, exercices non argumentatifs, visites). De même, l'activité de délibération ne s'effectue pas le jour dit de « délibération », mais tout au long du dispositif, afin de pouvoir être envisagée comme une hiérarchisation des possibles au moyen d'une discussion collective d'un groupe préalablement informé. La dernière séance souffre, en effet, d'un problème de temps, et est allouée à la rédaction de l'avis, et non à une ultime hiérarchisation des « possibles » dans la discussion. Or, c'est bien cet avis argumenté, production du dispositif, qui est rendu visible aux yeux d'un public élargi.

Les conditions de construction de l'opinion collective ne sont pas ou peu considérées en tenant compte de l'activité réelle, mais bien souvent au regard de la construction du dispositif ou à la lecture de l'avis produit. Or, la régulation par l'animateur ou les processus d'influence sociale sont autant d'éléments pouvant limiter la liberté des participants et rendre la délibération illusoire. Les publics sollicités s'avèrent d'ailleurs méfiants à l'égard des influences possibles, doutant de la prise en compte de leur avis et craignant d'être instrumentalisés. De même, ils tentent d'influer sur la mise en œuvre de l'action publique, et orientent leur argumentation non seulement en fonction de ce qu'il faut faire au vu de la problématique, mais aussi dans le contexte politique de réception de l'avis, tel qu'ils l'anticipent. La manière dont les avis citoyens sont lus et reçus dans les deux cas ignore cette contextualisation de la réflexion.

Enfin, l'activité délibérative est également à resituer dans l'activité globale de vie des participants. Les dispositifs ne peuvent être considérés comme des parenthèses que l'on peut ouvrir puis refermer après l'évènement participatif. Les participants mobilisent leur expérience personnelle, continuent leur « travail » et mettent à l'épreuve l'information apportée entre les week-ends, et « déplacent » leurs discussions dans les moments non régulés des dispositifs. De même, ils sortent transformés et affectés par leur expérience – avec des émotions résiduelles à l'échange- au point transformer leurs plans d'action. Ainsi, c'est

²⁶ Les techniciens transports portent, à ce titre, un regard sceptique sur le dispositif. Intervenant dans les périodes d'information afin de présenter le SRT, sur demande du panel, ils assistent à un exercice non argumentatif, sous forme scénario (le retard sur le timing de l'exercice fait coïncider leur arrivée avec la mise en scène du scénario, auquel il n'était pas prévu qu'ils assistent) : se focalisant sur cette séquence, ils dénoncent le manque de sérieux de la méthode. Ils reçoivent l'avis sous avec cet *a priori*, infantilisant le public et considérant que les panélistes, amusés par des clowns, n'ont pu faire autre chose que répéter les dires experts. Cf Gourgues, Tafere, « Are transport policies a matter of stakeholders or citizens ? The case study of a regional council « searching for » its public », 2010, World Conference on Transport Research, à paraître.

²⁷ Même si l'ACRAT insiste lors de leur rencontre avec les élus sur la vigilance dont ils feront preuve quant aux décisions futures.

individuellement, collectivement, mais aussi socialement que les membres des ateliers citoyens se constituent en sujets politiques : « car telle est la condition à laquelle le processus d'individuation dans la société complète peut être restauré », dit Joelle Zask²⁸(2003) à ce propos, « La différence entre participation politique et participation sociale n'est pas une différence de nature, mais de fonction ».

Références citées :

BLONDIAUX Loïc (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, La république des idées, seuil.

BOURG Dominique, BOY Daniel (2005), *Conférences de citoyens, mode d'emploi. Les enjeux de la démocratie participative*, Paris, Descartes & Cie.

DESCOMBES Vincent (2007), « Notes sur le syllogisme pratique », *Le raisonnement de l'ours*, éditions du seuil, Paris.

DOURY Marianne, LORENZO-BASSON Marie-Cécile (2007), « Un dispositif de démocratie participative vu à travers ce qui s'y dit : la conférence de citoyens sur les OGM (France, 1998) », à paraître.

RUI Sandrine, OLLIVIER-TRIGALO Marianne FOURNIAU Jean-Michel, (2001), *Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Volet 1, l'expérience de la mise en discussion publique des projets : identités et légitimités plurielles. Ateliers de bilan du débat public*. Les collections de l'INRETS, Paris.

FREUD Sigmund (1911), *Formulations sur les deux principes du fonctionnement psychique*.

GOURGUES Guillaume, TAFERE Ingrid, « Are transport policies a matter of stakeholders or citizens ? The case study of a regional council « searching for » its public », 2010, World Conference on Transport Research, à paraître.

GOURGUES Guillaume, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre Régions françaises*, thèse en cours, 2010.

LIVET Pierre (2002), *Emotions et rationalité morale*.

MANIN Bernard (2004), « Délibération et discussion », *Swiss political Science Review*, vol 10 n°4.

SCHWARTZ, Yves. (2007). Un bref aperçu de l'histoire culturelle du concept d'activité. @ctivités

SUNSTEIN Cass R (1999), « The Law of Group Polarization », *The journal of political Philosophy*.

ZASK Joëlle, Préface de DEWEY John, (2003), *Le public et ses problèmes*, Presses Universitaires de Pau, Farrago, éditions Léo Scheer.

²⁸ Préfaçant John Dewey.